

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 31 MARS 2015.**

L'an deux mille quinze, le 31 mars à 20 h30, les membres de l'Association Syndicale Libre de PRE SAINT-NOM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, sur convocation du Président de l'Association, Monsieur André VAURIE.

Les membres de l'Association ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le bureau est ainsi constitué :

- Président : Monsieur André VAURIE
- Secrétaire : Madame Ingrid TESTAS

Madame Inge MAISONDIEU et Monsieur Jean LESNARD les deux membres présents et représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 163 membres sont présents ou représentés (dont 69 pouvoirs) sur les 202 que comprend l' Association : en conséquence le quorum de la moitié des voix étant largement atteint, l' Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l' Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de l' Association
- les documents joints à la lettre de convocation.

Nous avons repris l'ordre du jour :

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Après lecture du rapport moral du Président, la Secrétaire de l' A.G.O., Mme Ingrid TESTAS soumet au vote de l' Assemblée la résolution suivante :

1^{ère} résolution : *L' Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.*

Voix pour : 163 Abstentions : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – COMPTES DE L'ANNEE 2014. RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur Nicolas TERTRE, Trésorier, présente les comptes de l'année 2014 qui étaient joints à la convocation et en analyse les principaux postes :

D'une année à l'autre, le **Bilan** de l'A.S.L. varie peu, tant en montant qu'en structure. Au 31 décembre 2014, **le total du bilan est de : 139 584, 12 €**

Côté Actif, les « **Placements à court terme** » s'établissent à : **137 760, 49 €** et les « **soldes en Banque** » à : **1 823, 63 €**.

Côté Passif, les « **Fonds appartenant aux Propriétaires** » sont de **133 411, 43 €** et ces fonds sont répartis en : **46 192. 05 € de Fonds de roulement + 61 135, 74 € d'Excédents antérieurs reportés et 26 083, 64 € du fonds pour travaux.**

Les Dettes atteignent **6 172, 69 €** constituées de factures de fonctionnement à payer.

Globalement, les **Dépenses** en 2014 ont atteint le montant de 74 791,12 € et sont restées inférieures au Budget prévu, de 8 % environ.

Les **Recettes Réelles** (y compris les prélèvements sur les excédents) ont atteint le montant de 79 604, 56 € alors que le Budget les estimait à : **81 290 € soit 2 % de moins**

Il en résulte pour l'année 2014, un léger excédent des recettes sur les dépenses.

Monsieur Christian LHEMANN, Responsable de la Commission des Finances, (composée de 3 membres, Messieurs Jacques REPUSSARD, Jacques CERRI et Christian LHEMANN) a lu le rapport de cette Commission attestant l'exactitude des comptes et invitant l'Assemblée à les approuver.

Aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

2^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l'Association Syndicale et celui de la Commission des Finances, approuve les comptes de l'année 2014 qui se caractérisent par un actif au 31/12/2014 de : 139 584, 12 € et un budget en équilibre, avec un léger excédent des recettes sur les dépenses..*

Voix pour : 163 Abstentions : néant - Voix contre : néant Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

3^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2014.*

Voix pour : 163 - Abstentions : néant - Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 – EXCEDENT 2014 : ALIMENTE LE FONDS POUR TRAVAUX.

4^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le principe du versement au FONDS POUR TRAVAUX de l'excédent 2014, soit € 2 813, 44 et non pas un versement dans les excédents des années précédentes qui s'élevaient à 58 354, 13 € avant l'exercice 2014.*

Voix pour : 162 - Abstentions : néant - Voix contre : 1 (M. HELAILI) . Cette résolution est adoptée à la majorité.

5 – BUDGET DE L'ANNEE 2015.

Monsieur Nicolas TERTRE, Trésorier, soumet à l'Assemblée un projet de budget pour l'année 2015, comportant des dépenses d'un montant total de **83 640 €**, soit environ 414 € par villa, **supérieur de 2.9 % au Budget 2014.**

Puis les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision / Site Internet et Commission Technique exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

Il y a eu discussion sur chacun de ces sujets.

Le vote chapitre par chapitre a été refusé à l'unanimité par l'Assemblée, cette dernière souhaitant un vote global du budget. Plus aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit les deux résolutions suivantes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée.

5^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le principe du versement de € 50 par villa afin d'alimenter le FONDS POUR TRAVAUX, prévu dans les nouveaux statuts. Ce fonds permettra l'entretien / rénovation de la voirie et éclairage de PSN. Ce versement sera effectué dans les mêmes conditions que celui des charges et avec la même échéance.*

Voix pour : 162 – Abstentions – néant – voix contre : 1 (M. HELAILI) Cette résolution est adoptée à la majorité.

6^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de l'année 2015 présenté par le Comité Syndical ; le montant de ce budget s'élève à 83 640 € soit 412.27 € par villa. Il est prévu un prélèvement sur les excédents antérieurs de 6 058 € de sorte qu'elle fixe le montant de l'appel de fonds correspondant à : 325, 00 Euros par villa.*

La somme totale à verser sera donc de $50 + 325 =$ **€ 375 par villa**

Voix pour : 162 - Abstentions : néant - Voix contre : 1 (M. GONANO vote contre le budget SECURITE uniquement). Cette résolution est adoptée à la majorité.

7^{ème} résolution : *l'Assemblée Générale approuve le principe de débiter des frais de mutation à tout vendeur de maison au sein de notre Résidence, afin d'alimenter le FONDS POUR TRAVAUX, ces frais étant destinés à couvrir en partie l'usure des biens de l' ASL (voirie, y compris l'éclairage , réseaux de télécommunications, espaces verts/parkings). Ces frais seront de 400 € (quatre cents) pour l'exercice 2015. Ils pourront être révisés à l'occasion des prochaines Assemblées Générales.*

Voix pour : 157 – Abstentions – néant – Voix contre : 6 soit . BROCHET – de CIBEINS – HELAILI - OLLIER / GAINARD - REIK – VOEGELIN.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

8^{ème} résolution : *Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 30 avril 2015, par chèque à l'ordre de « A.S.L. de PRE SAINT-NOM », à remettre à l'adresse du trésorier de l' Association, Monsieur Nicolas TERTRE, 6 square des Eglantines – 78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.*

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible, à compter du 1^{er} juin 2015, une indemnité de retard forfaitaire de 50, 00 €, sans préjudice des intérêts de retard calculés au taux légal.

Voix pour : 163 - Abstentions : néant - Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BIEN NOTER QUE CE PROCES VERBAL VAUT APPEL DE FONDS.

Nous n'enversons aucun autre document pour réclamer votre versement de 375 €.

6 – ELECTION DE 6 MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

9^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Pierre ALLEMAND est à renouveler à la suite de sa démission. L'Assemblée Générale élit Monsieur Cyril RIDEL en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2017.*

Voix pour : 162 – Abstentions : 1 (M. RIDEL) - voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

10^{ème} résolution : *Le mandat de Madame Marie-Odile AZAIS arrivant à expiration, l'Assemblée Générale la réélit en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2017.*

Voix pour : 162 – Abstentions : 1 (Mme AZAIS) - voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

11^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Vincent MASCLE arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les compte de l'année 2017.*

Voix pour : 162 – Abstentions : 1 (M. MASCLE) – voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

12^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Jean-François MONNET est à renouveler à la suite de sa démission. L'Assemblée Générale élit Madame Nathalie PAILLAS en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2017.*

Voix pour : 162 – Abstentions : 1 (Mme PAILLAS) – voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

13^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Didier PAVILLARD arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2017.*

Voix pour : 162 – Abstentions : 1 (M. PAVILLARD) – voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

14^{ème} résolution : *Le mandat de Madame Ingrid TESTAS arrivant à expiration, l'Assemblée Générale la réélit en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2017*

Voix pour : 162 – Abstentions : 1 (Mme TESTAS) – voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

7 – SECURITE A PSN.

En fin de réunion, les questions liées à la SECURITE de PSN ont fait l'objet d'une présentation en 3 temps avec l'aide de diapositives.

AA – Avec Vincent MASCLE.

Présentation des données publiées par la Préfecture concernant les atteintes aux biens dans le département des Yvelines sur la période 2010 – 2013.

Synthèse des évènements survenus sur la Commune de Saint-Nom-la-Bretèche pendant l'année 2014.

Evolution de la situation dans notre Résidence de P.S.N. depuis l'année 2000.

Globalement notre Résidence est dans une situation assez favorable, même s'il y a des améliorations à apporter sur le comportement de chacun afin d'éviter des incidents qui sont toujours regrettables. A noter par exemple un pourcentage élevé de cambriolages dans notre région sans qu'il y ait eu la moindre effraction. Conclusion : pensez à bien fermer portes et volets, notamment la porte du garage.

La Commune participe à l'opération « **voisins vigilants** » et notre Résidence a commencé également à se structurer afin d'être en relation permanente avec cette nouvelle organisation.

BB – Avec Karel KURZWEIL.

Exposé des négociations en cours avec la Mairie sur les possibilités d'améliorer les normes de sécurité dans notre Résidence, en particulier avec la pose de caméras de vidéo-protection à des points stratégiques sur la voie publique.

CC – Avec Pierre DUCLOS – Membre de la Commission SECURITE.

Présentation du projet « barrières » à installer au sein de PSN.

Encore de nombreuses questions à étudier avant de présenter une solution explicitant précisément les coûts et les modes d'investissement et de fonctionnement.

M. DUCLOS a aussi insisté sur le fait qu'un tel projet ne pourrait se mettre en place qu'avec un consensus très large des résidents de PSN.

Un travail de fond doit se poursuivre sur ce chapitre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15 heures.

Le Trésorier :

La Secrétaire :

Le Président :

Nicolas TERTRE

Ingrid TESTAS

André VAURIE.

Les scrutateurs :

Inge MAISONDIEU

Jean LESNARD

Diffusion : tous les membres de l' A.S.L. de Pré Saint-Nom : par mail ou par courrier.

Site Internet de PSN